



Fondation pour le développement durable
des régions de montagne

TROISTORRENTS

**Consultation publique
pour un aménagement durable
du cœur du village**



Pré d'Amédée 17 - CH 1950 Sion
Tél: +41 27 323 06 85 - Fax: +41 27 323 06 86
www.fddm.ch - fddm@fddm.vs.ch



Table des matières

1	CONTEXTE	3
2	UN AMENAGEMENT DURABLE.....	3
3	OBJECTIFS DU MANDAT	4
4	METHODE ET OBJECTIFS DU PROCESSUS PARTICIPATIF	5
4.1	Etudes de base.....	5
4.2	Préparation avec le groupe 'parking' de la commune de Troistorrents	5
4.3	Ateliers participatifs	6
4.4	Coordination avec le groupe 'parking' et communication des résultats.....	7
5	OBSERVATIONS QUANT A LA PARTICIPATION	7
6	RESULTATS DES ATELIERS	8
6.1	Recommandations :.....	9
7	SYNTHESE ET PROPOSITIONS.....	9
8	ANNEXES	11

1 CONTEXTE

La commune de Troistorrents souhaite améliorer de manière durable le cœur du village, le rendre plus convivial, accueillant et respectueux des besoins de tous. Dans ce cadre, il a été reconnu que la commune manque de places de parcs et qu'un nouveau bâtiment administratif devrait voir le jour.

Le Conseil municipal et la Commission édilité et urbanisme ont engagé un processus de réflexion sur ce sujet en l'an 2000 déjà. Des études de faisabilité et un concours d'architecture ont été réalisés, mais, à ce jour, aucun projet n'a vu le jour et le dossier a été mis en veilleuse jusqu'au début 2009.

Afin de dépasser les blocages rencontrés, le Conseil communal en place a choisi un nouvel angle d'approche et désire porter un regard neuf sur les aménagements du centre du village dans son ensemble. L'objectif étant l'amélioration de la qualité de vie des résidents et visiteurs. L'approche repose sur deux éléments distincts :

- **un plan de mobilité** établi par un bureau technique spécialisé dans cette thématique.
- **un processus participatif** permettant à la population d'émettre ses attentes et ses préoccupations par rapport aux aménagements du cœur du village. Ce type de démarche est un outil d'aide à la décision pour les exécutifs et s'inscrit dans la gouvernance telle que préconisée pour un développement durable.

2 UN AMENAGEMENT DURABLE

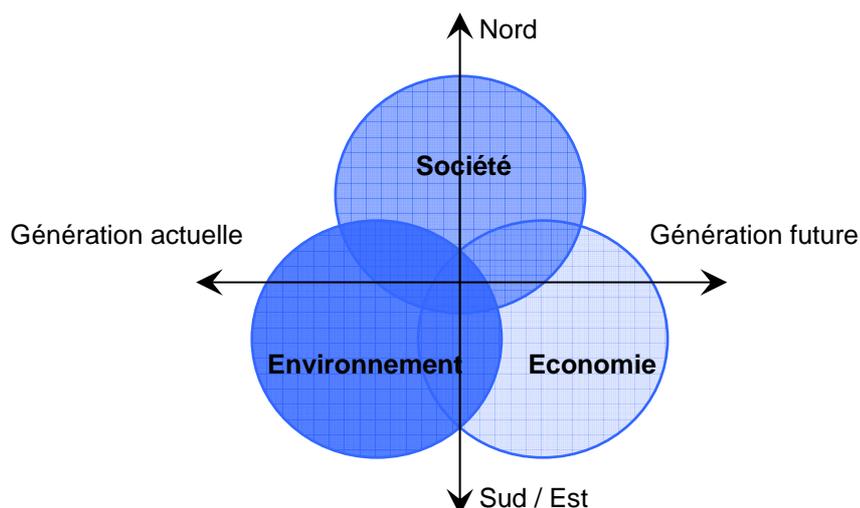
Le concept de « développement durable » a été propagé par le rapport rendu en 1987 par la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNED) sous le titre « Notre avenir commun » ou « Rapport Brundtland »¹.

Selon ce rapport, « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aux aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète. »

Le développement durable est souvent présenté comme la recherche d'un équilibre entre trois pôles : la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

À cette notion d'équilibre, il convient d'y adjoindre celle d'interdépendance : une décision prise dans un des trois pôles a des répercussions à court, moyen ou long terme dans les deux autres domaines. Les intersections deviennent alors importantes : équité, cohésion sociale et qualité de vie.

¹ L'expression « développement durable » a été proposée pour la première fois en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans la publication *Stratégie mondiale de la conservation*.



Source : Le modèle des trois cercles, créé par l'Office fédéral du développement territorial ARE, modifié par la FDDM

L'avancement par un processus participatif permet de disposer d'un outil intégrant un maximum d'acteurs concernés pour échanger des informations et avis, créer un cadre de débat et de traitement de conflits, améliorer la compréhension, renforcer la cohésion sociale et l'identification avec une commune, une région ou un projet. La réflexion guidée par la présente démarche s'inscrit clairement dans le souci d'améliorer voire préserver durablement la qualité de vie au centre de Troistorrents.

Documents de référence : An1 – Participation - acteurs

3 OBJECTIFS DU MANDAT

L'objectif du mandat est d'identifier l'image du cœur du village de Troistorrents de demain et son mode de fonctionnement quant à la mobilité. Il s'agit de trouver une solution harmonieuse pour aménager une nouvelle maison communale et 150 places de parc supplémentaires.

La FDDM a réalisé un processus participatif, répondant aux objectifs suivants :

- Les différents publics cibles ont été atteints (autorités, usagers).
- Les besoins, attentes, points forts, critiques et potentialités exprimés par les différents usagers sont identifiés.
- Des propositions sont formulées et leurs effets sont connus et commentés.
- L'exécutif dispose d'éléments permettant la définition de priorités et l'élaboration de solutions pertinentes, réalistes et durables.

4 METHODE ET OBJECTIFS DU PROCESSUS PARTICIPATIF

4.1 ETUDES DE BASE

Les documents cités ci-après ont servi de références de base pour l'étude du cadre de départ. Ces informations ont été strictement gérées par la responsable du projet, sans que les animateurs des ateliers en aient pris connaissance.

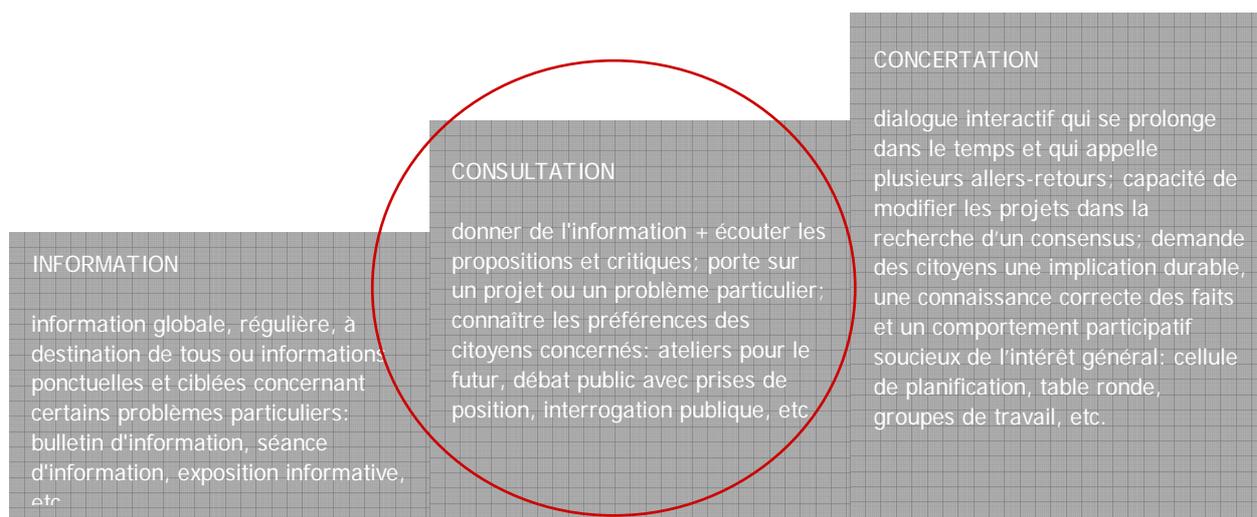
- Jean Christe (2005), *Dossier relatif au projet « cœur du village » - études préliminaire et complémentaire*
- Municipalité de Troistorrents (2004), *Cœur du village – concours d'architecture, Règlement - programme*
- Municipalité de Troistorrents (2005), *Cœur du village – concours d'architecture, Rapport final*
- MIIC (2005) *Troistorrents doit pouvoir choisir son avenir*
- A.Alberti (2006), *Etude de faisabilité – Réalisations communales au centre du village*
- Bruchez&Brunner SA (2006), *Etude de faisabilité – Réalisations communales au centre du village*
- Troistorrents-Morgins, Information : n°81, 98, 99 + Spécial cœur du village : n°1, 2, 3
- CERT-ARAGO (2009), *Création d'un ou plusieurs parkings et d'un bâtiment administratif – étude de mobilité permettant l'évaluation des sites d'implantation*

4.2 PREPARATION AVEC LE GROUPE 'PARKING' DE LA COMMUNE DE TROISTORRENTS

Dans un premier temps, la FDDM a travaillé avec le groupe 'parking' de la commune de Troistorrents afin de préciser le cadre du processus participatif. Des objectifs quant à la démarche et de qualité concernant les espaces et aménagements au centre ont été définis, les éléments non négociables formulés, le périmètre de réflexion et les groupes cibles définis. Cette étape a permis au groupe de travail d'élaborer une vision commune :

- La commune de Troistorrents vise à **améliorer la qualité des cheminements piétons, des espaces publics et des espaces bâtis** tout en respectant l'importance identitaire de l'église et une continuité esthétique du bâti.
- Elle souhaite **choisir les emplacements les plus favorables au développement harmonieux du village de Troistorrents** pour la construction d'un parking et d'une maison communale.

Le processus participatif retenu se situe au niveau de la consultation publique (voire graphique page suivante). La méthode appliquée est celle d'ateliers pour le futur, précédée par une soirée publique d'information (voire chapitre suivant).



Documents de référence :

- An2 – Informations pour la population*
- An3 – Contenu de la séance d'information*
- An4 – Eléments non négociables*
- An5 – Objectifs*
- An6 – Vision*

4.3 ATELIERS PARTICIPATIFS

Suite au travail interne au groupe « parking », la population a été informée sur le processus envisagé par la commune. La FDDM a accompagné la commune pour le choix des canaux de communication et dans l'élaboration du contenu d'information. Il a été décidé d'informer l'ensemble des citoyens de Troistorrents-Morgins par écrit sur la possibilité de participer activement à la formulation d'une proposition d'aménagement et de réaliser une séance d'information publique. 92 à 93 personnes par soirée d'atelier se sont engagées à participer. Suite aux inscriptions nombreuses, un modérateur et un scribe supplémentaires ont été engagés.

Les ateliers participatifs ont été réalisés en trois soirées, à savoir les 24.11.2009, 15.12.2009 et 19.01.2010. Pour chacune des soirées, une autre méthode de participation en atelier a été adoptée afin de laisser un maximum de marge d'expression à tout et chacun. Le premier atelier – organisé en groupes d'environ 18 personnes animés par des modérateurs professionnels – a servi à trouver un langage commun, à comprendre les règles de la participation et à s'exprimer en terme de qualité de vie du centre de Troistorrents et des modes de mouvements actuels et souhaités pour le futur. Le deuxième atelier s'est également déroulé dans les mêmes groupes, mais sous forme de rotation entre plusieurs postes d'analyse des quatre sites proposés par la commune. Le troisième atelier a été organisé en animation 'grand groupe' à la salle polyvalente. Cette dernière variante a permis de mélanger les différents types d'usager une nouvelle fois, d'enrichir les échanges entre participants et de procéder à une adhésion d'une seule proposition par la voix des participants.

4.4 COORDINATION AVEC LE GROUPE 'PARKING' ET COMMUNICATION DES RESULTATS

Chaque groupe de travail a été suivi par un scribe-observateur externe, ne disposant d'aucune information supplémentaire sur le processus que les participants eux-mêmes. Les résultats ainsi transcrits et les observations formulées par chacun des modérateurs ont permis de mettre sous forme écrite les propos énoncés par les participants. L'ensemble de ces résultats a été transmis au groupe 'parking' entre deux ateliers et se trouve intégré au présent rapport.

Documents de référence :

- An7 – Atelier 1 : Propositions de mesures*
- An8 – Atelier 1: Résultats*
- An9 – Atelier 2: Idées folles*
- An10 – Atelier 2: Résultats résumés*
- An11 – Atelier 3: PV du 19.01.2010*
- An12 – Atelier 3: Résultats*

En dernière étape, la FDDM a rassemblé l'ensemble des éléments ayant servi à la démarche participative pour les remettre à la commune. Un bref bilan et des recommandations complètent le présent rapport du déroulement du mandat.

5 OBSERVATIONS QUANT A LA PARTICIPATION

Les participants ont été invités à la fin de chaque soirée à remplir un bref questionnaire de satisfaction. De plus, les modérateurs ont donné régulièrement leur retour d'observations quant à la participation.

Documents de référence :

- An13 – Atelier 1 : Observations*
- An14 – Atelier 1: Synthèse des évaluations*
- An15 – Atelier 2: Observations*
- An16 – Atelier 2 : Synthèse des évaluations*
- An17 – Atelier 3: Observations*
- An18 – Atelier 3 : Synthèse des évaluations*
- An19 – Ateliers 1, 2 et 3: Ensemble des commentaires*

Globalement, les objectifs principaux ont été atteints. Autant les participants, les autorités et les modérateurs semblent satisfaits de la dynamique créée : envie de se mobiliser pour l'intérêt général, acquisition de nouvelles informations, échanges d'idées, reconnaissance vis-à-vis de la commune de laisser la place à de telles démarches.

Certains participants ont cependant relevé quelques difficultés à entièrement se reconnaître dans les résultats du dernier atelier. Il sera important de tenir compte de l'ensemble des remarques exprimées lors du processus pour développer sur cette base d'information une proposition où la plupart des citoyennes et citoyens de Troistorrents-Morgin se reconnaissent et trouvent une réponse à leurs attentes et craintes formulées. De même, il est primordial de dépolitiser tout projet d'aménagement et le présenter en tant que projet développé dans un consensus commun au sein de la commune.

6 RESULTATS DES ATELIERS

Pour chacun des ateliers du 24.11.2009, 15.12.2009 et 19.01.2010 les principaux résultats sont illustrés par les documents suivants (mentionnés également dans le chapitre 4.4) :

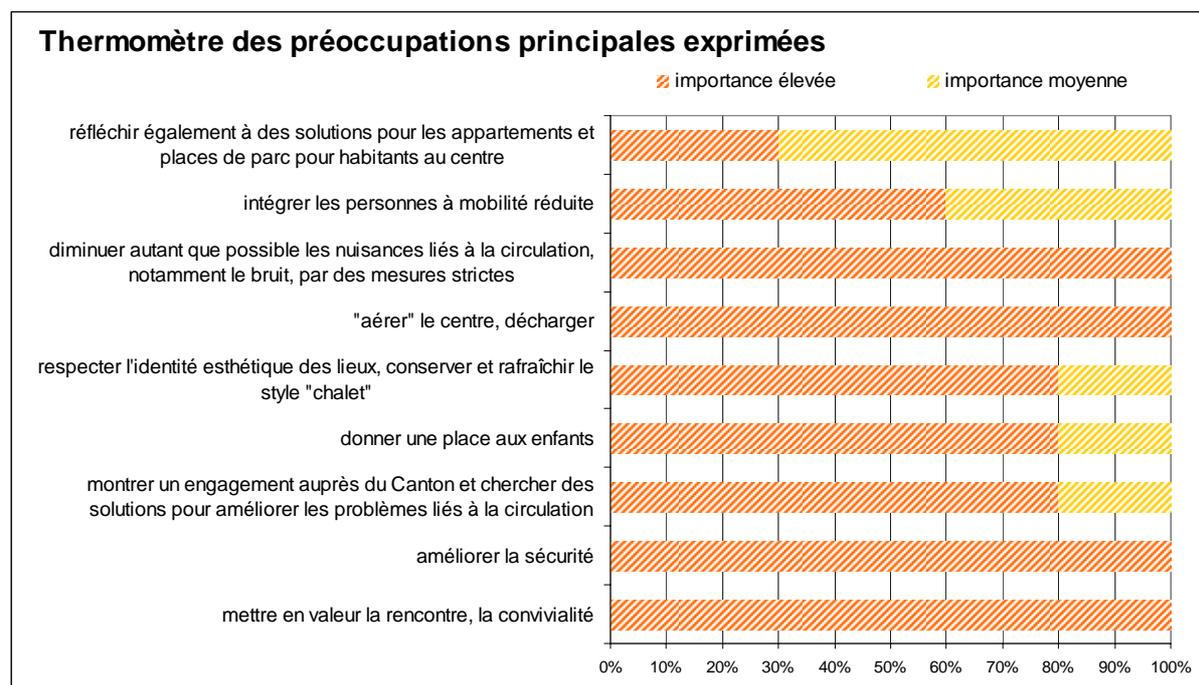
Documents de référence :

- An7 – Atelier 1 : Propositions de mesures*
- An8 – Atelier 1: Résultats*
- An9 – Atelier 2: Idées folles*
- An10 – Atelier 2: Résultats résumés*
- An11 – Atelier 3: PV du 19.01.2010*
- An12 – Atelier 3: Résultats*

Le document intermédiaire 'Rapport Atelier 2' complète les discussions ayant eu lieu pendant l'atelier 2. Ces résultats ont permis de faire ressortir les tendances à développer et approfondir durant l'atelier 3 et fournissent d'éventuelles informations supplémentaires quant à leur réflexion de base.

Documents de référence : *An20 – Rapport Atelier 2*

Le graphique ci-dessous est purement « empirique » quant aux chiffres (remarques répétées, ressortant des trois ateliers), mais permet de visualiser la « température » des préoccupations principalement exprimées par les participants.



On reconnaît que les notions de sécurité, convivialité et décharge du centre occupent une place importante dans le vocabulaire utilisé par les participants. Les attentes de voir des réalisations concrètes en faveur d'une amélioration dans tous ces trois domaines sont élevées et il est important de les intégrer à tout projet d'aménagement, peut-être même de les mettre en avant en terme de communication.

6.1 RECOMMANDATIONS :

La notion de **sécurité** exprime d'un côté le souci d'un dommage physique (par exemple, d'un piéton qui doit traverser une route fortement fréquentée sans modération de trafic) et de l'autre, la crainte d'une instabilité de rôles sociales. La force d'un projet communal est représentée par sa **qualité de collaborations** (ici, par exemple : forte appréciation d'un processus de consultation publique). L'intégration ou la concertation d'acteurs concernés le long de la mise en place du projet d'aménagement peut renforcer une image d'un fonctionnement institutionnel sain et permet d'anticiper des potentiels de conflits.

Un projet de trop grande **ampleur** inquiète, suscite la peur et la critique, voire même le refus. Il est important de rendre les étapes de construction et de financement « saisissables » et « apprivoisables » pour la population.

De même, une surface utilisée à de nouveaux fins peut être perçue comme étant une perte par rapport à son utilisation précédente. Pendant le processus participatif, les citoyens ont mis les potentielles différentes **affectations du sol** dans la balance et se sont prononcé pour un choix qui leur semble justifié. La mise en avant d'une communication valorisante pour une nouvelle utilisation de la surface et, en même temps, sécurisante quant à son ancienne occupation peut être un argument fort dans le processus d'acceptation d'un projet.

Des **cheminements piétons** sûrs et attrayants ainsi qu'une **politique de parcage** prévoyante et stricte doivent accompagner la construction d'une nouvelle maison communale et d'un parking. Il serait avantageux de chercher un maximum de cohérence avec les programmes d'activités d'autres groupes de travail et de combiner l'utile à l'esthétique. Une réalisation réfléchie de manière transversale ne répond non seulement aux critères d'un développement durable, mais permet de construire un projet ficelé et multicritères. Ci-dessous, quelques pistes à creuser lors de la planification concrète du projet d'aménagement :

- soigner l'aspect paysager, tant du bâti que des accès et cheminements (végétaliser le toit, créer des espaces d'arrêt et de rencontre, choisir des plantations ou éléments soulignant l'unité entre le paysage naturel environnant et les aménagements intégrés,...) ; renforcer l'identification avec les lieux
- rendre l'accès au centre équitable à tous : piétons, visiteurs, habitants, commerçants, livreurs, personnes à mobilité réduite, enfants, personnes âgées, etc.
- veiller à une amélioration de pollutions potentiellement perçues (diminution du bruit, qualité de l'air pour les piétons et habitants, utilisation voire production d'énergie solaire, etc.)

7 SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

Une proposition de combinaison d'aménagements pour une nouvelle maison communale et un nouveau parking a été déposée auprès du groupe 'parking'. La population a été informée sur les démarches en cours, les limites de faisabilité, les complications potentielles et les opportunités à saisir. Les participants des ateliers se sont écoutés entre eux et ont pris connaissance des différents besoins et attentes de chacun. Le défi consiste maintenant à faire bon usage de cet outil d'aide à la décision, d'y donner une suite concrète et qui permet d'atteindre un degré élevé d'identification avec le projet et la commune. Des tendances se

sont esquissées et les attentes sont mieux connues. Il s'agit de réunir les informations-clé et de poursuivre la dynamique constructive dans l'intérêt public.

Outres les recommandations soulevées dans le chapitre 6, le « Guide méthodologique pour les conceptions d'évolution du paysage » (CEP, Boîte à outils, HSR / SRVA, 2002) fournit des propositions intéressantes pour les étapes de travail pour la suite (légèrement adapté par la FDDM) :

- Rassembler les documents existants et les exploiter (résultats A1 à A3).
- Expliciter et pondérer les besoins spécifiques de la population et des autorités.
- Mettre en évidence la qualité actuelle et les potentiels. Analyser la faisabilité (mise en œuvre facile – difficile ; finances bon marché – onéreux ; changement de loi oui – non ; action unique – régulière ; etc.) Représenter les résultats (synthèse).
- Cerner et révéler les conflits entre différents intérêts d'utilisation des espaces et infrastructures. Dresser une liste des autres problèmes à résoudre. Définir les acteurs et responsabilités. Rechercher la cohérence transversale des objectifs.
- Informer et discuter avec les autres groupes de travail ou commissions au sein de la commune. Rechercher l'adhésion aux objectifs globaux et transversaux.
- Informer le grand public.
- Eventuelle création de groupes de travail spécifiques par rapport à de nouvelles problématiques relevées. Intégrer des « ambassadeurs » ayant participé aux ateliers. Intégrer des spécialistes.
- Elaborer des plans d'actions concrets. Vérifier l'adéquation avec les objectifs transversaux déterminés.
- Evaluer le processus.
- Informer le grand public.
- Passer aux réalisations concrètes.
- Evaluer le processus.
- Informer le grand public.

Sion, le 24 février 2010

Blanche Villard
Cheffe de projet

8 ANNEXES

- An1 : Participation - acteurs
- An2 : Informations pour la population
- An3 : Contenu de la séance d'information
- An4 : Eléments non négociables
- An5 : Objectifs
- An6 : Vision
- An7 : Atelier 1 : Propositions de mesures
- An8 : Atelier 1: Résultats
- An9 : Atelier 2: Idées folles
- An10 : Atelier 2: Résultats résumés
- An11 : Atelier 3: PV du 19.01.2010
- An12 : Atelier 3: Résultats
- An13 : Atelier 1 : Observations
- An14 : Atelier 1: Synthèse des évaluations
- An15 : Atelier 2: Observations
- An16 : Atelier 2 : Synthèse des évaluations
- An17 : Atelier 3: Observations
- An18: Atelier 3 : Synthèse des évaluations
- An19 : Ateliers 1, 2 et 3: Ensemble des commentaires
- An20 : Rapport Atelier 2

Le débat public ne devrait pas se restreindre aux temps de votation, mais devrait être une discussion continue, favorisant la prise de conscience de nos actions et leurs impacts à court et à long terme.

Jacques Lévy, Space Watch 2008

La qualité du débat public est uniquement aussi élevée que la capacité des participants d'adopter un langage commun, même s'ils choisissent d'exprimer de différents points de vue.

Bernard Debarbieux, Space Watch 2008